

*Quelles sont les perspectives de la
coopération maghrébine en matière
de transplantation d'organes, de
tissus et de cellules ?*

Moussa Arrada (Alger)

5^{ème} colloque France – Maghreb

Nice, 22 – 24 Mars 2012

Préambule

Activité de transplantation au Maroc, en Algérie et en Tunisie très en deçà des besoins

- mise en place d'une stratégie de coopération entre les différentes équipes maghrébines*
- stratégie adossée à l'expertise française*
- dans l'esprit qui a prévalu au cours des colloques précédents (depuis 2003) entre la France et les pays du Maghreb*

Mutualiser les actions respectives

Les raisons de cette coopération (1)

Etat des lieux :

- Moyens humains*
- Moyens matériels*
- Schéma organisationnel*
- Tissu social*
- Pathologies causales*

Très proches

Atouts de premier ordre

Les raisons de cette coopération (2)

- *Systèmes de santé très proches tant pour les professionnels de la Santé que pour les structures de Santé respectives*
- *Les patients proviennent du même tissu social : mêmes traditions, même culture, mêmes habitudes alimentaires, même langue, même religion*
- *Les pathologies pourvoyeuses d'IRC sont pratiquement les mêmes pour les trois pays*
- *Les méthodes d'EER coûteuses et surtout astreignantes pour les patients*

Les contours de cette coopération (1)

- Existe-t-il un plan national de transplantation d'organes dans nos pays ?*
- Nos pays disposent-ils des ressources humaines et des structures spécialisées à même de mettre en place les mécanismes nécessaires à l'organisation et la supervision de l'ensemble du processus de transplantation ?*
- Existe-t-il un cadre législatif et juridique permettant la pratique de cette activité en toute sérénité, en toute quiétude, conformément aux principes d'Ethique et de Déontologie qui régissent nos professions de Santé et répondant aux standards internationaux et aux normes*

Les contours de cette coopération (2)

Dénominateur commun (PPCD)

sur lequel les experts maghrébins « plancheraient » avec leurs collègues français

Mise en place d'un réseau maghrébin à même d'optimiser et d'optimaliser les programmes de transplantation dans nos pays respectifs

Propositions pour un plan d'action commun aux trois pays du Maghreb

« Consensus maghrébin » (1)

- Plan national de transplantation :

En Algérie, il existe un plan national de prise en charge de l'IRC avec en amont les pathologies pourvoyeuses d'IRC et en aval un début d'élaboration d'un plan national de greffe rénale.

« Consensus maghrébin » (2)

- Institutions et structures spécialisées

** Création de l'agence nationale de greffes d'organes
(Février 2012)*

** Institut national du rein en voie d'achèvement à Blida
(Banlieue algéroise)*

*En Tunisie, il existe un centre national pour la promotion de la
transplantation d'organes (CNPTO)*

*L'expérience capitalisée au niveau du CNPTO peut être mise au
service des autres pays du Maghreb*

« Feuille de route maghrébine » (1)

- Institutionnaliser la coopération maghrébine en matière de don d'organes, de tissus et de cellules

« Charte maghrébine »

- Mise en place de réseaux (Sud – Sud et Nord – Sud)

** fixer les objectifs à atteindre*

** élaborer un plan d'action commun aux trois pays*

** élaborer une stratégie de communication et de sensibilisation :*

- - pour une reconnaissance du don*
- - pour la promotion du don d'organes et de tissus humains*

« Feuille de route maghrébine » (2)

Formation : c'est l'autre dimension à prendre en considération en collaboration avec l'ABM

- destinée aux personnels médicaux et paramédicaux impliqués dans le programme de transplantation d'organes

- créer l'environnement adéquat

(équipes multidisciplinaires)

COMMENTAIRE (1)

Transplantation d'organes

- *n'est pas l'otage de considérations religieuses et éthiques*
 - * *les textes respectent les préceptes de l'Islam*
 - * *l'Islam n'interdit pas le don d'organes*
- *véritable frein:*
 - * *insuffisance d'équipes spécialisées*
 - * *instabilité des équipes*
 - * *non continuité dans le travail effectué*
 - * *manque d'information et de sensibilisation d'où manque de solidarité (rapport à la mort)*
- *le couple donneur – receveur ne semble pas poser problème*

COMMENTAIRE (2)

En Algérie, nous pensons que la création de l'agence de greffe d'organes et l'ouverture de l'institut du rein vont insuffler une dynamique nouvelle à la transplantation

Notre souhait est que cette dynamique se fasse à l'échelle du Maghreb

COMMENTAIRE (3)

Comment la transplantation d'organes peut-elle être pensée d'un point de vue éthique ?

Quatre grands principes éthiques sont retrouvés dans :

- La loi française 94 – 654 du 29 Juillet 1994*
- La loi algérienne 90 – 17 du 31 Juillet 1990*

relatives au respect du corps humain

- Consentement du donneur*
- Gratuité de l'acte*
- Anonymat donneur – receveur*
- Interdiction de publicité*

COMMENTAIRE (4)

- *Légiférer ----- LOI*

- *La Loi ne peut se substituer aux consciences individuelles*

- *Point nodal : politique d'information du public capable à la fois d'encourager le don et de respecter les convictions de chacun*

Il nous incombe en permanence de ménager à nos malades

UN COIN DE CIEL BLEU